



# PROGRAMME SYLV'ACCTES

PRÉSENTATION DU PROJET SYLVICOLE  
TERRITORIAL DU PAYS BARROIS



# SYLV'ACCTES, C'EST QUOI ?

Sylv'ACCTES est une démarche animée par l'association reconnue d'intérêt général du même nom qui agit comme une interface entre :



## FINANCEURS

Des financeurs qui souhaitent améliorer localement leur empreinte sur le climat ou l'environnement

## FORESTIERS

Des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt

## SYLV'ACCTES + TERRITOIRE

Une association et un territoire qui souhaitent préserver les forêts et la filière forêt-bois

## CONCRÈTEMENT :

C'est un dispositif d'aides financières à la sylviculture visant à soutenir les pratiques sylvicoles vertueuses et durables tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt et du changement climatique.

## ET LE RÔLE DU PETR DU PAYS BARROIS ?

En adhérant à l'association, le PETR du Pays Barrois anime un Projet Sylvicole Territorial, qui permet aux forêts de son territoire de bénéficier des aides Sylv'ACCTES.



## SYLV'ACCTES, POUR QUI ?

Propriétaires (privés et publics hors domaniales) de forêts situées sur le territoire du Pays Barrois\* s'engageant dans un des itinéraires sylvicoles définis par le PST et répondant aux conditions suivantes :

- **Forêt dotée d'un document de gestion** : PSG, RTG ou CBPS+ sous conditions en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique
- **Forêt engagée dans une démarche de certification** (PEFC ou FSC)
- **Minimum de 2 hectares de travaux par dossier** (maximum 50 hectares). Possibilité de regrouper plusieurs parcelles et/ou plusieurs propriétaires et/ou plusieurs itinéraires et types de travaux (voir ci-après) dans un même dossier.

\* Communes membres des intercommunalités de Portes de Meuse, Bar-le-Duc Sud Meuse et Pays de Revigny-sur-Ornain

---

## LE PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL

- Co-construit avec les acteurs forestiers du territoire, le projet sylvicole territorial du Pays Barrois est **valable pour 3 ans**.
- Il définit **4 itinéraires sylvicoles** pour lesquels des travaux sont subventionnés.
- Il prend en compte les différents contextes forestiers fréquemment retrouvés en Pays Barrois ce qui permet de **maximiser les bénéficiaires potentiels**.
- Il vise la **production de bois de qualité** en privilégiant les dynamiques naturelles et en tenant compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.



## ITINÉRAIRE 1 :

### TRAITEMENT EN SYLVICULTURE À COUVERT CONTINU DE PEUPEMENTS FEUILLUS MÉLANGÉS EN DÉCROCHAGE CLIMATIQUE

Cet itinéraire a pour objectif d'**accompagner le renouvellement des peuplements feuillus divers dépérissants sur le territoire**. Il vise à maintenir (dans la mesure du possible) le couvert forestier en vue de préserver une ambiance forestière favorable à la régénération naturelle et aux compléments de régénération. Les essences ciblées dans le cadre de ce renouvellement devront être adaptées aux conditions stationnelles et aux prévisions climatiques.

---



#### LES MASSIFS CONCERNÉS ET LES PRINCIPES DE L'ITINÉRAIRE

- Massifs de feuillus divers avec **au moins 15% de dépérissement**
- **Essences-objectifs** :
  - au moins 50% de feuillus a priori résistants au changement climatique,
  - 10 à 50% de résineux a priori résistants au changement climatique
- **Irrégularisation progressive** de la structure du peuplement forestier





## LES OPÉRATIONS ACCOMPAGNÉES

- **Diagnostic sylvicole**
- **Cloisonnements d'exploitations** et leur entretien
- **Martelage pour éclaircie taillis**, sanitaire et jardinage
- **Travaux d'irrégularisation** : dégagement, nettoyage, dépressage, détourage, taille de formation, élagage...
- **Complément de régénération** par placeaux, avec protections individuelles

L'EXPLOITATION DOIT ÊTRE FAITE EN COUPE IRRÉGULIÈRE À N+3 PUIS TOUTS LES 12 À 15 ANS SI NÉCESSAIRE, POUR VISER UN VOLUME SUR PIEDS DE 150 À 200 M<sup>3</sup>/ha.



## LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

**Climat** : Choix des essences objectifs en fonction de préconisations établies à travers un protocole type bioclimsol/climessence pour l'adaptation des essences au changement climatique.

**Biodiversité** : 4 arbres bio à l'hectare : peut comprendre des arbres morts, sénescents ou des gros arbres vivants à dendromicrohabitats (cavités...).

**Services écosystémiques** : Effet positif sur les risques naturels et les paysages — Amélioration de la production de bois d'oeuvre



## ITINÉRAIRE 2 :

### AMÉLIORATION ET DIVERSIFICATION DES PEUPEMENTS DE HÊTRE IMPACTÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces peuplements uniformes et réguliers, dominés par le Hêtre, sont aujourd'hui en situation de décrochage climatique (dépérissements). En vue d'améliorer la résilience et la fonctionnalité de ces écosystèmes, notre action vise à **accompagner la diversification de ces peuplements au profit d'autres essences plus résistantes** au changement climatique.

---



#### LES MASSIFS CONCERNÉS ET LES PRINCIPES DE L'ITINÉRAIRE

- Massifs de feuillus avec **au moins 40% de hêtre**
- **Essences-objectifs :**
  - Chêne pubescent ou sessile : 0 à 30%
  - Autres feuillus : 30 à 70%, avec au moins 2 essences et 20% de hêtre en moins
  - Moins de 30% de résineux a priori résistants au changement climatique
- Révolution de l'itinéraire : **120 ans**





## LES OPÉRATIONS ACCOMPAGNÉES

- **Diagnostic sylvicole**
  - **Cloisonnements d'exploitations** et leur entretien
  - **Création et diagnostic de fosses pédologiques** en option
  - **Démontage du bois mort au sol** en option
  - **Nettoisement et élagage** au profit des essences objectifs
  - **Dépressage sur le hêtre**
  - **Complément de régénération** par placeaux, avec protections individuelles (270 plants/ha maximum)
- 



## LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

**Climat** : Minimum de 3 essences objectifs et adaptation des essences objectifs selon les préconisations départementales ou pour la sylvoécórégions.

**Biodiversité** : maintien d'arbres à enjeux environnementaux (5/ha) et maintien de surréserves sans sacrifice d'exploitabilité (entre 2 et 10 arbres/ha) pendant au moins 2 périodes d'aménagement (min 40 ans)

**Services écosystémiques** : Effet positif sur les risques naturels et les paysages — Amélioration de la production de bois d'oeuvre



## ITINÉRAIRE 3 :

### IRRÉGULARISATION ET AMÉLIORATION DES PEUPEMENTS À DOMINANTE CHÊNE

Ces peuplements feuillus et réguliers à dominante de Chêne occupent une part significative de la surface forestière du Pays Barrois. Notre action vise ici à **accompagner l'acquisition progressive d'une structure irrégulière** en travaillant l'étagement et la diversification de ces peuplements. Les coupes réalisées, ponctuelles et ciblées, doivent permettre de **diversifier les essences en privilégiant les plus résistantes au changement climatique**.

---



#### LES MASSIFS CONCERNÉS ET LES PRINCIPES DE L'ITINÉRAIRE

- Massifs à dominante chêne et autres feuillus.
- **Essences-objectifs :**
  - Chêne : 50 à 60%
  - Hêtres : 10 à 20%
  - Autres feuillus et résineux divers : 20 à 30%
- Révolution de l'itinéraire en **12 à 15 ans**





## LES OPÉRATIONS ACCOMPAGNÉES

- **Diagnostic sylvicole**
  - **Cloisonnements d'exploitations** et leur entretien
  - **Martelage en éclaircie taillis**, sanitaire et jardinage, pour exploitation en coupe irrégulière
  - **Marquage en abandon** pour travaux d'irrégularisation (dégagement, nettoyage, dépressage, détourage, taille de formation, élagage...)
  - **Complément de régénération** par placeaux, avec protections individuelles, en cas d'échec de la régénération naturelle (270 plants/ha maximum)
- 



## LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

**Climat** : Minimum de 3 essences objectifs et de 3 strates pour structurer le peuplement

**Biodiversité** : 5 arbres bio à l'hectare : peut comprendre des arbres morts, sénescents ou des gros arbres vivants à dendromicrohabitats (cavités...)

**Services écosystémiques** : L'adoption d'une sylviculture douce permet non seulement le maintien des paysages, de la biodiversité et de la fonctionnalité du sol mais elle permet également de limiter les risques naturels (glissements de terrain, crues, ...).

**Production de 200 m<sup>3</sup>/ha de bois d'œuvre et autant de bois industrie sur 100 ans.**



## ITINÉRAIRE 4 :

### AMÉLIORATION DES PEUPEMENTS RÉGULIERS DE CHÊNE DANS LE CADRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces peuplements uniformes et réguliers de chêne, mélangés en partie avec du hêtre et d'autres feuillus font aujourd'hui face à une pression climatique grandissante. En vue d'améliorer leur fonctionnalité et leur capacité d'adaptation, notre action vise à **travailler progressivement leur renouvellement en favorisant le mélange au profit d'autres feuillus** déjà présents naturellement sur le territoire. La conservation d'un certain nombre d'arbres à enjeux environnementaux ainsi que de surréserves veillera quant à elle **au maintien de semenciers et d'une ambiance forestière**, tous deux favorables au renouvellement de ces peuplements.



#### LES MASSIFS CONCERNÉS ET LES PRINCIPES DE L'ITINÉRAIRE

- Massifs à dominante chêne (+de 50%), hêtre et autres feuillus.
- **Essences-objectifs :**
  - Chêne sessile ou pédonculé : + de 60%
  - Autres feuillus : 20 à 40 %
  - Hêtres : 0 à 20%
  - Résineux divers : Moins de 10%
- Révolution de l'itinéraire : **180 ans**





## LES OPÉRATIONS ACCOMPAGNÉES

- **Diagnostic sylvicole** et de régénération
- **Cloisonnements d'exploitations** et leur entretien
- **Dégagement de semis** en plein
- **Coupes d'ensemencement** tous les 3 à 4 ans
- **Tailles de formation, nettoyage, dépressage, élagage**
- **Ouverture de fosse pédologique** (en option)
- **Complément de régénération** par placeaux, avec protections individuelles (270 plants/ha maximum)



## LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

**Climat** : Minimum de 2 essences objectifs et de 2 strates de végétation

**Biodiversité** : 5 arbres bio à l'hectare : peut comprendre des arbres morts, sénescents ou des gros arbres vivants à dendromicrohabitats (cavités...) et maintien de 10 à 15 surréserves par hectare

**Services écosystémiques** : L'adoption d'une sylviculture douce permet non seulement le maintien des paysages, de la biodiversité et de la fonctionnalité du sol mais elle permet également de limiter les risques naturels (glissements de terrain, crues, ...).

**Production de 40 m<sup>3</sup>/ha de bois d'œuvre et 460 m<sup>3</sup>/ha de bois industrie ou énergie sur 100 ans.**



# LES SUBVENTIONS

## MONTANT DES AIDES :

Les subventions sont accordées sur facture acquittée

Le taux s'applique sur le montant hors taxe des travaux

70%  
en forêt privée

50%  
en forêt publique

## COMMENT BÉNÉFICIER DE SYLV'ACCTES ?

Le dossier de demande d'aide peut être téléchargé ou renseigné en ligne sur le site internet de Sylv'ACCTES : rubrique « Forestiers, agir avec Sylv'ACCTES » :

[www.sylvacctes.org](http://www.sylvacctes.org)

Un exemplaire papier peut vous être transmis sur demande auprès du PETR du Pays Barrois

Pour plus d'informations sur les itinéraires accompagnés et sur les modalités d'attribution des subventions, contactez SYLV'ACCTES.

## CONTACTS :

### Association Sylv'ACCTES

Camille Peytavi

[camille.peytavi@sylvacctes.org](mailto:camille.peytavi@sylvacctes.org)

07 88 16 42 06

### PETR du Pays Barrois

Johan Laflotte

[johan.laflotte@paysbarrois.com](mailto:johan.laflotte@paysbarrois.com)

03 29 75 58 07

